




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-371**

Séance publique du

6 octobre 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231006- lmc1245619-DE-1-1
Date de signature : 12/10/2023
Date de réception : mercredi 11 octobre 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : CONVENTION ENTRE LE TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE RELATIVE AU RÉAMÉNAGEMENT PAR DES FEUX TRICOLORS DU BOULEVARD DES POILUS ET MISE EN SÉCURITÉ

Le 6 octobre 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 septembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T. Adjoint Infrastructures et
Déplacements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 8.4
Aménagement du territoire

RAPPORTEUR : Monsieur Eric CHEVALIER

**Politique Publique : 06-AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE
URBAINE**

OBJET : CONVENTION ENTRE LE TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA
VILLE D'AIX-EN-PROVENCE RELATIVE AU RÉAMÉNAGEMENT PAR DES FEUX
TRICOLORES DU BOULEVARD DES POILUS ET MISE EN SÉCURITÉ- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

En décembre 2019, nous avons délibéré pour les travaux d'aménagement et la gestion de l'espace urbain (parvis, boulevard Carnot, boulevard des Poilus et impasse Gallet Cantant) consécutif aux travaux de construction du nouveau Tribunal Judiciaire sur la Commune. Pour mémoire, une convention quadripartite vous avait été présentée dont copie annexée au présent rapport.

Aujourd'hui, la Ville a pour projet de réaliser un réaménagement du boulevard des Poilus aux abords du tribunal comprenant l'aménagement d'une voie de tourne-à-gauche, d'un îlot séparatif de voies et d'un trottoir (plan en annexe de la convention).

Compte tenu des exigences de sécurité liées à la gestion des entrées et sorties des véhicules habilités à utiliser l'accès de service sur le boulevard des Poilus et de la nécessité de mener un aménagement cohérent, il vous est proposé d'adopter une convention entre la Ville d'Aix-en-Provence et le Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence définissant les conditions d'installation et de maintenance des feux tricolores positionnés au droit de l'accès de service sur le boulevard des Poilus, dans l'enceinte du tribunal.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la présente convention annexée ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent ;
- **DIRE QUE** les lignes budgétaires présenteront les disponibilités suffisantes.

DL.2023-371 - CONVENTION ENTRE LE TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE RELATIVE AU RÉAMÉNAGEMENT PAR DES FEUX TRICOLORES DU BOULEVARD DES POILUS ET MISE EN SÉCURITÉ-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Perrine MEGGIATO



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00